



# Actions de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires en Normandie :

## Déclinaison régionale du plan Ecophyto

# Une utilisation des produits phytosanitaires très encadrée et contrôlée

- Arrêté du 28 novembre 2003 relatif aux conditions d'utilisation des **insecticides et acaricides** à usage agricole en vue de **protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs**
  - Arrêté du 27 juin 2011 interdisant l'utilisation de certains produits dans les **lieux fréquentés par le grand public ou des groupes de personnes vulnérables**
  - Arrêté du 4 mai 2017 relatif à la **mise sur le marché** et à l'**utilisation** de certains produits
  - Dispositions législatives concernant l'**interdiction** d'utilisation des produits phytosanitaires par les **personnes publiques et particuliers** : Loi dite « Labbé » du 6 février 2014
- > **La DRAAF** (service régional de l'alimentation) **contrôle la distribution et l'utilisation des produits phytosanitaires**

# Focus sur la réglementation visant à préserver les lieux accueillant des personnes vulnérables

- **Arrêtés préfectoraux** pris dans les 5 départements normands de décembre 2016 à mai 2017
- Lieux concernés : cours de récréations des établissements scolaires/structures collectives de la petite enfance, centres hospitaliers, ...
- Utilisation de produits phytosanitaires subordonnée à la mise en place de **mesures de protection adaptées** :
  - ✓ Moyens matériels permettant de diminuer le risque de dérive
  - ✓ Haies anti-dérive
  - ✓ Horaires
- Si ces mesures ne peuvent être mises en place : **distances minimales** de l'application en fonction des cultures

# Contexte : le plan national Ecophyto II

- Un plan national de **réduction de l'usage des produits phytosanitaires** et de ses **impacts sur la santé humaine et l'environnement** publié en **octobre 2015**
- Des objectifs : - 25 % d'ici 2020, - 50 % d'ici 2025
- Principal défi : passer à la **généralisation** des techniques et systèmes économes et performants des pionniers
- **Consolidation des actions structurantes** du plan Ecophyto I : fermes pilotes DEPHY, CERTIPHYTO pour les professionnels, outils de diffusion de l'information comme EcophytoPIC ou EcophytoPRO, ...
- Des **nouveautés** :
  - ✓ certificats d'économies de produits phytosanitaires (CEPP),
  - ✓ soutien aux agro-équipements,
  - ✓ 30 000 fermes à engager dans l'agro-écologie, ...



# Ecophyto en Normandie à ce jour : les résultats

- **150 fermes pilotes DEPHY** réparties en 13 groupes, avec des résultats encourageants
- **Un réseau de surveillance biologique du territoire dynamique**
- **Plus de 32 000 certiphyto** délivrés à ce jour



# Ecophyto en Normandie à ce jour : les résultats



Crédits photos : CRAN

- Mobilisation de l'**enseignement agricole**
- De nombreux **appels à projets régionaux** :
  - ✓ actions de communication
  - ✓ soutien aux investissements matériels dans les exploitations agricoles
  - ✓ accompagnement de collectifs d'agriculteurs, ...
- Accompagnement des **acteurs non agricoles** : collectivités, grand public, ...

# Feuille de route régionale Ecophyto 2017-2020

- **Copilotage** Directions régionales en charge de l'agriculture et de l'environnement (DRAAF-DREAL)
- Adoption en juin 2017 d'une **feuille de route régionale** articulée autour de 5 axes :
  - ✓ Instaurer une **gouvernance renouvelée**
  - ✓ **Communiquer/sensibiliser** les divers publics et encourager les **projets collectifs**
  - ✓ Réduire les **risques et impacts sur la santé et l'environnement**
  - ✓ Faire évoluer les **pratiques et systèmes dans le domaine agricole**
  - ✓ **Accompagner les collectivités et particuliers** vers le « zéro phyto »

# Focus sur des actions concrètes à développer

## En matière de communication

- Sensibilisation et communication auprès de divers publics comme les **conseillers agricoles, étudiants, agriculteurs** :
  - ✓ Exemple d'action : organisation d'événements favorisant les rencontres entre acteurs, notamment les groupes d'agriculteurs
- Communication auprès des **consommateurs** et du **grand public** :
  - ✓ Exemple d'action : projet de charte de bonnes pratiques d'épandage à proximité des lieux sensibles (écoles, hôpitaux, ...)

# Focus sur des actions concrètes à développer

## En matière de santé-environnement, en lien avec les actions du PRSE

- Prioriser les actions de réduction de l'usage des **herbicides** sur les **zones à enjeu environnemental** et suivre leurs effets sur la **qualité de l'eau**
- Mieux connaître la teneur des **pesticides dans l'air** en lien avec les études nationales
- Prévenir les **risques** liés aux produits phytosanitaires pour les **utilisateurs** :
  - ✓ Mieux se protéger
  - ✓ Exemple d'action : se former à l'utilisation des équipements de pulvérisation



# Focus sur des actions concrètes à développer

## Dans le domaine agricole

- **Valoriser** les actions des groupes d'agriculteurs engagés dans l'agro-écologie
- **Accompagner les agriculteurs** dans une démarche de progrès :
  - ✓ Inciter au développement de techniques alternatives aux produits phytosanitaires : systèmes herbagers, désherbage mécanique, diversification des cultures, ...
  - ✓ Encourager le déploiement de l'agriculture biologique

# Focus sur des actions concrètes à développer

Dans le domaine non agricole (collectivités, grand public, ...)

- **Accompagner les collectivités** vers un abandon total des produits phytosanitaires sur tous les espaces publics
- Organiser des actions de **formation continue aux nouvelles techniques d'entretien**
- **Valoriser les démarches exemplaires** menées dans certaines communes : paillage, désherbage mécanique, communication auprès des habitants, ...
- **Coordination des actions et mutualisation des actions** (échanges)



# Merci de votre attention

Pour plus d'informations :

DRAAF Normandie :

<http://draaf.normandie.agriculture.gouv.fr/Ecophyto>

DREAL Normandie :

<http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/plan-ecophyto>